39è ANNEE



correspondant au 8 mars 2000

الجمهورية الجكزائرية الجهيرائرية

المركب الأركب المركب ال

إِنفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم وترارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

## JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER  (Pays autres que le Maghreb)	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT  Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE
	1 An	1 An	7,9 et 13 Av. A. Benbarek-ALGER
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	Tél: 65.18.15 à 17 - C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

### SOMMAIRE

### ARRETES, DECISIONS ET AVIS

### MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

effectuer l'enquête préalable en vue de	dant au 12 février 2000 fixant la liste nationale des personnes habilitées à l'affirmation de l'utilité publique dans le cadre des opérations d'expropriation re de l'année 2000
N	MINISTERE DES FINANCES
	ant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur général des
	ant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur général du
	nt au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur général de la
Arrêté du 8 Dhou El Kaada 1420 corresponde relations financières extérieures	ant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur général des
Arrêté du 8 Dhou El Kaada 1420 corresponda études et prévisions	ant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur général des
	nt au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur des ressources
	ondant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur de ens à la direction générale du budget
	ondant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur de pection générale des finances
	ondant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur de rection générale de la comptabilité
	ondant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur de rection générale du domaine
	nt au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur des emprunts
	lant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur du fonds ieurs de la Nation
MINISTE	CRE DE L'ENERGIE ET DES MINES
géologique et minière (ORGM) d'une p cuivre aux lieux dits "Aït Allaoua, Ihao	ondant au 16 février 2000 relatif à l'octroi à l'office national de recherche rorogation de l'autorisation de recherche de gisements de plomb, zinc, argent et Idaden, Boumraou, Aït Ayad, Bouznane, Aït Dali, Manzekouane et Amaden",
	dant au 16 février 2000 portant renouvellement de l'autorisation de prospection ur le périmètre dénommé "Zeriba" (blocs 359a, 360a et 361a)

# ARRETES, DECISIONS ET AVIS

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Arrêté du 7 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 12 février 2000 fixant la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable en vue de l'affirmation de l'utilité publique dans le cadre des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique au titre de l'année 2000.

Par arrêté du 7 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 12 février 2000, la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable en vue de l'affirmation de l'utilité publique au titre de l'année 2000, est fixée en application des dispositions des articles 3 et 4 du décret exécutif n° 93-186 du 27 juillet 1993 fixant les modalités d'application de la loi n° 91-11 du 27 avril 1991 fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique, comme suit :

WILAYA	PRENOM ET NOM	GRADE OU FONCTION
01 – ADRAR	Mohamed Belbali Mohamed Malki Djamel Khanfsi Ali Chaham Larbi Abdedaïm M'Hammed Boukana	Administrateur Administrateur Technicien supérieur Technicien supérieur Ingénieur d'Etat Technicien supérieur
02 - CHLEF	Abdelkader Hadj Miloud Maamar Benferdjellah Ali Abad Hamid Moussaoui M'Hammed Chakour Abdelkader Tekline El Hadj Ghazala Merouane Amrouche Mohamed Fellag-Ariouet Maamar Boukhatem Brahim Khelifa-Karfa Youcef Baghdali	Technicien supérieur Ingénieur Technicien Administrateur Ingénieur Ingénieur Technicien supérieur Conseiller technique Conseiller technique Assistant administratif Technicien supérieur Administrateur
03 – LAGHOUAT	Mohamed Bedrina Abdelkader Farssi Oum Habiba Belmecheri Mohamed Saïm Bachir Settet Kamel Benarfa Madani Bellakhdar Rachid Mellal Boulafaa Louassef	Ingénieur agronome Inspecteur principal des domaines Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Ingénieur principal des domaines Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
04 – OUM EL BOUAGHI	Djaâfar Amara Mouloud Ben Abdi Karim Azeroual Saïd Abdellaoui Yahia Khalfaoui Abdellah Maayouf Chaâbane Harouni Noui Mihoub Mohamed Saïd Adnane Messaoud Zaamta	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Technicien supérieur Ingénieur Ingénieur d'application Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur

WILAYA	PRENOM ET NOM	GRADE OU FONCTION
– BATNA	Mohamed Hamadi	Ingénieur agronome
	Abderrezak Ben Drihem	Ingénieur agronome
	Belgacem Ababsa	Ingénieur agronome
	Louardi Benakcha	Ingénieur
	Brahim Khelif	Ingénieur d'Etat
	Abdelkarim Beroual	Ingénieur d'Etat
	Brahim Mameri	Ingénieur d'Etat
	Mostafa Benmekki	Ingénieur
	Abdelwahab Boughrira	Architecte
	Fouad Boutagriout	Ingénieur d'Etat
	Salah Lanani	Ingénieur d'Etat
	1	Ingénieur d'application
	Djemai Meguellati	ingemeur d'application
– BEJAIA	Malek Iraten	Ingénieur d'application
	Boussaad Ben Delali	Ingénieur d'application
	Mouloud Hamachi	Ingénieur d'application
	Ghanem Hanafi	Directeur des travaux publics
	Saïd Meziani	Ingénieur
	Foudil Chabib	Architecte
	Ahmed Kheloufi	Ingénieur agronome
	Djoudi Kanoun	Subdivisionnaire
	Mohand Tayeb Rabia	Architecte
	Farid Saadaoui	Ingénieur
	Saïd Azizi	Chef de secteur
	Amar Boussadia	Subdivisionnaire
	Alliai Doussaula	Subdivisionizate
– BISKRA	Abdelkarim Saoula	Ingénieur d'Etat
	Hamdi Athmane	Assistant administratif
	Kamel Youcef	Architecte
	Mohamed Hamel	Assistant administratif principal
	Mouaki Slimane Ababssa	Assistant administratif principal
	Ismail Angar	Assistant administratif principal
	Azzedine Belakhal	Architecte
	Mahmoud Badi	Ingénieur
		· · · ·
	Farid Tifrani	Ingénieur
	Ali Ghamri	Ingénieur
	Rachid Gachtou	Ingénieur d'Etat
	Rachid Bouzelzel	Subdivisionnaire
– BECHAR	Abderahmane Lakhdari	Inspecteur principal
•	Salah Hamou	Ingénieur d'Etàt
	El Djillali Mouloudi	Architecte
	Miloud Lamari	Architecte
	Abdelkader Hamidi	Ingénieur d'Etat
	Abdellah Berkane	Administrateur communal principa
	Maamar Benmlilk	Subdivisionnaire
	1	
	Driss Dahani	Administrateur communal
	Mohamed Bouzadi	Technicien supérieur
	Tahar Hamouda	Technicien
	Abdelillah Benbrik	Technicien
	Ahmed Jarab	Attaché communal

Technicien

WILAYA	PRENOM ET NOM	GRADE OU FONCTION
– TLEMCEN	Tahar Boudghène Stambouli	Chef de bureau
	Noureddine Saïdani	Chef de bureau
	Hocine Hadjila	Architecte
	Ben Amar Snouci Brixi	Ingénieur d'Etat
	Sidi Mohamed Ben Bekhti	Technicien
	Lamia Aoun Allah	Ingénieur
	Kamel Kabacha	Ingénieur
	Djamel Ouahrani	Technicien supérieur
	Mohamed Badaoui	Inspecteur des forêts
	Mohamed Messaoudi	Inspecteur subdivisionnaire
	Bouziane Rahmouni	Inspecteur divisionnaire
	Mohamed Bouselham	Inspecteur divisionnaire
– TIARET	Brahim Mostaine Boucetta	Chef de service
	Abdelkader Meguini	Ingénieur en Chef
	Mokhtar Bouhaous	Ingénieur d'Etat
	Mohamed Bouziane	Ingénieur d'Etat
	Hocine Lasbah	Ingénieur
	M'Hamed Aziz Bouakaz	Ingénieur
	AbdelkaderKhouane	Inspecteur
	Khaled Arraria	Chef de service
	Nacera Mostefaoui	Architecte
– TIZI OUZOU	Belaïd Hettab	Subdivisionnaire
	Mohamed Djellid	Ingénieur d'Etat
•	Youcef Terkmani	Ingénieur d'Etat
	Rachid Bouhinouni	Ingénieur d'application
	Achour Alik	Ingénieur d'Etat
	Rachid Benslimane	Ingénieur d'Etat
	Idir Benmesbah	Ingénieur d'Etat
	AbdelmadjidTadjadit	Ingénieur d'Etat
	Slimane Saidani	Ingénieur d'application
	Rachid Berhoun	Architecte
	Mohamed Labreche	Architecte
	Mohamed Chabi	Architecte
- GOUVERNORAT	Abdelkrim Tacin	Ingénieur principal
GRAND-ALGER	Mustapha Mekarba	Ingénieur
	Nadji Kamel El Guendouz	Technicien supérieur
		Ingénieur d'Etat
	Habiba Ayad	Administrateur
	Aïssa Bentarcha	Ingénieur d'application
	Hanachi Oussadik	
	Mourad Saal	Ingénieur d'Etat
	AbdelkaderMalek	Ingénieur d'application
	Abdelkrim Brahna	Technicien supérieur

Technicien

Mohamed Chaal

T. T. S. C. T. S. C. S.		
2. Dhou El Hidja 1420	ICHENAL OFFICIEL DE LA REPLI	BLIQUE ALGERIENNE N° 11 7
1 6	JOURNAL OFFICIED DE LA REFOI	
8 mars 2000		

WILAYA	PRENOM ET NOM	GRADE OU FONCTION
DJELFA	Tahar Saïd	Ingénieur
	Bachir Retimi	Administrateur
	Djamel Belahreche	Ingénieur
	Abdelkarim Ben Kouider	Administrateur
	Abdelkader Laadjal	Ingénieur
	AhmedGacem	Administrateur
******	Touhami Bousnindja	Ingénieur
- JIJEL	Ammar Birouche	Ingénieur agronome
	Mohamed Salah Lalem	Ingénieur d'Etat
	DjaafarBouridah	Architecte
	Abdeslam Deradji	Ingénieur d'Etat
	Mohamed Laaboudi	Ingénieur
	Abdelaziz Denoune	Architecte
	Mebarek Guendouzi	Ingénieur d'Etat
	Kamel Dine Belatreche	Ingénieur d'Etat
	Abdelhamid Sanah	Architecte
	Smaïl Lahmar	Ingénieur agronome
	Mourad Ketou	Architecte
	MORIAG IZCION	- Пошков
OPTIE	Abdelhak Zorgat	Ingénieur d'application
- SETIF	Mohamed Souaci	Ingénieur d'application
	Houcine Ferchouche	Ingénieur d'application
	Essaïd Boullahia	Ingénieur d'Etat
	Toufik Alliat	Ingénieur d'Etat
	Abdelkarim Benadouda	Ingénieur d'Etat
	Abdelhamid Hamoudi	Ingénieur d'application
	Achour Hamdi Chérif	Ingénieur d'Etat
	Saïd Ziche	Ingénieur d'Etat
	Kaci Mohli	Ingénieur d'Etat
	Boudjemaâ Khetabi	Inspecteur
	Khier Messamda	Inspecteur
- SAIDA	Senouci Boussaïd	Chef de service
	Ahmed Mostefaï	Technicien supérieur
	AbdelkaderBenatia	Technicien supérieur
	Mahmoud Bakhtaoui	Ingénieur d'application
	Rachid Daoudi	Technicien supérieur
	Brahim Hamadouche	Ingénieur
	Bachir Djellal	Technicien en bâtiment
	Abdallah Aoues	Technicien en agronomie
	Mourad Adda Hanifi	Technicien supérieur
	Abdelwahad Amrani	Subdivisionnaire adjoint
	Abdessamed Senasli	Technicien
	Habbib Addad	Ingénieur d'application

PRENOM ET NOM GRADE OU FONCTION WILAYA 21 - SKIKDA Makhlouf Mansouri Ingénieur d'application Lakhdar Larkem Ingénieur d'application Mohamed Remache Ingénieur d'application Abdelwahab Boumaza Ingénieur d'application Rabah Bouidioua Technicien supérieur Zidane Dad Ingénieur d'Etat Khemissi Klibet Ingénieur d'application Salah Seldja Ingénieur d'Etat **Hocine Bourouis** Ingénieur d'application Abdelhamid Abada Architecte Djamel Djeghader Architecte Chérif Bouchebcheb Ingénieur d'Etat Mohamed Ouakace Ingénieur d'Etat 22 - SIDI BEL ABBES Mohamed Rezki Technicien supérieur Fethi Belbachir Ingénieur d'Etat Khelifa Guendouz Ingénieur d'Etat Mustapha Kermadi Ingénieur d'Etat Sahnoun Zemali Ingénieur d'Etat LakhdarBelacel Ingénieur d'Etat Abdiche Ghabi Technicien supérieur Lahcen Ben Smaïl Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Farida Kandssi Abdelhalim Bellarbi Ingénieur d'Etat Belabbes Benchiha Ingénieur d'Etat 23 – ANNABA Derradji Ali Ben Saad Magistrat Messaoud Sakhri Ingénieur d'Etat Saïd Chalabi Ingénieur Sami Belhadi Ingénieur d'Etat Mourad Ghouti Ingénieur d'Etat Abderahmane Saadi Ingénieur d'Etat Amar Lasledi Ingénieur d'Etat Brahim Bouzereaa Ingénieur d'Etat Noureddine Zermi Ingénieur d'application Abdelkader Naamane Subdivisionnaire adjoint Ahmed Adjal Subdivisionnaire adjoint **BoudjemaaLaref** Subdivisionnaire adjoint Mohamed Chérif Mekmouche Architecte 24 - GUELMA Amar Zitouni Architecte Abdelmadiid Zenache Ingénieur d'Etat **Bachir Fertas** Architecte Abdelkrim Nasri Ingénieur d'application Ahmed Remmeche Architecte Abdelfetah Aïssani Technicien supérieur Salim Himoud Ingénieur d'Etat Messaoud Bouaziz Ingénieur d'Etat Ahmed Nouaouria Ingénieur d'Etat Abdelkrim Moumeni Ingénieur d'Etat Youcef Dehane Ingénieur d'Etat

2 Dhou El Hidja 1420 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 11 9 8 mars 2000

•		•	•		٠	•	•	•	•
8	٠	ri	เล่	rš	ı.	.20	ΩO	0.	

WILAYA	PRENOM ET NOM	GRADE OU FONCTION
CONSTANTINE	Nedjoua Bouchefa	Ingénieur d'Etat
	Allaoua Diab	Ingénieur d'Etat
	Mouloud Benmouhamed	Ingénieur d'application
	Saadoun Belili	Ingénieur d'application
	Abdelouahab Bouarroudj	Ingénieur d'Etat
	Mohamed Zine Ghanem	Ingénieur d'application
	Zoubir Doubali	Inspecteur principal
	Chaâbane Bounaas	Inspecteur principal
	Karim Derghal	Inspecteur principal
	Mourad Guenidra	Inspecteur principal
	Abdelhak H'Mida	Ingénieur d'application
		Ingénieur d'Etat
	Rachid Melloul	ingenicui d Liat
MEDEA	Larbi Mahmoudi	Ingénieur d'Etat
•	Abdelkader Zoubiri	Inspecteur principal des domaines
	Toufik Bouzar	Ingénieur d'application
	Omar Dhif	Administrateur
	Ahmed Lakhdar-Ezzine	Assistant administratif
	Abdelkader Talbi	Administrateur
	Djeloul Mahmoudi	Ingénieur principal
	Ali Bouyagoub	Ingénieur
	Abdelaziz Hamoudi	Ingénieur agronome
	Ahmed Kikout	Administrateur
	Ali Belkada	Ingénieur d'application
	1	Ingénieur d'application
	Djillali Bensaadi	ingement d'appreauon
MOSTAGANEM	Ahmed Bennadjar	Ingénieur
	Youcef Benfaroul	Ingénieur
	Ghanem Feghoul	Ingénieur
	Habib Hachlef	Technicien
	Fatma Zohra Beldjilali	Ingénieur
	Ziane Kachou	Ingénieur
	Mohamed Bennani	Chef de bureau
	Miloud Bekkaddour	Subdivisionnaire adjoint
	Miloud Faïz	Subdivisionnaire adjoint
	Ali Tedlaouti	Ingénieur d'Etat
	Khaled Larabi	Ingénieur d'application
	Abed Ben Chehida	Ingénieur d'Etat
M'SILA	Amar Boussag	Inspecteur principal des domaines
	Bachir Bakri	Inspecteur principal des domaines
	Belkacem Djerad	Inspecteur principal des domaines
	Rachid Garti	Inspecteur des domaines
	Rachid Rached	Ingénieur d'application
	AbdelazzizFradj	Chef d'inspection des domaines
	Abdel Kamel Touil	Architecte
	Belamouri Djaanoun	Architecte
	Messaoud Chemini	Inspecteur central
	Lakhadar Chateur	Subdivisionnaire
		Chef d'inspection
	Boualem Barki	Architecte
	Morad Slimmani	i Architecte

WILAYA	PRENOM ET NOM	GRADE OU FONCTION
- MASCARA	Djamel Habous	Ingénieur d'application
MADOAIM	Saadane Ben Moulay	Technicien supérieur
	Ahmed Bouhafs	Ingénieur d'application
	Haddi Ghouali	Inspecteur principal des domaines
	Ahmed Reda Selmane	Ingénieur d'application
	Mohamed Kadi	Inspecteur des domaines
	LakhdarTaha	Ingénieur d'Etat
	Benaoumeur Talia	Ingénieur d'Etat
	Yahia Bounia	Ingénieur d'Etat
	Guedim Mendes	Technicien
	Abdelkader Ayachi	Ingénieur d'Etat
	Benmoussa Hattal	Contrôleur
	Mohamed Ben Gana	Ingénieur d'Etat
UARGLA	Mohamed Salah Saouli	Inspecteur des domaines
	Kaddour Bouafia	Inspecteur des domaines
	Mohamed Laïd Zekkour	Architecte
	Lazhar Bouaouina	Ingénieur d'Etat
	Lakhdar Aïssani	Chef de service
	Mabrouk Telli	Ingénieur d'Etat
	Sayah Djebbas	Technicien
	Ben Hamed Lahcen	Ingénieur d'Etat
	Younès Meflah	Architecte
	Mohammed Tahra	Architecte
	Lakhdar Thlib	Architecte
DRAN	TaharLefdjah	Ingénieur d'application
ZIN/314	AbdelkaderYettou	Ingénieur d'application
	Djamel Ghout	Ingénieur d'application
	Mokhtar Mediouni	Ingénieur d'application
	Belkacem Maarouf	Ingénieur d'Etat
	Abdelghani Bakhti	Ingénieur d'Etat
	Mohamed Begaoui	Ingénieur d'Etat
	Ali Nedjadi	Ingénieur d'application
	Djamel Eddine El-Mokretar	Architecte
	Mustapha Nachet	Ingénieur d'Etat
	Mustapha Bessedik	Inspecteur principal
	LahcenBaghdadi	Inspecteur principal
		Ingénious
EL BAYADH	Cheikh Djelaila	Ingénieur
	Noureddine Ouzani	Ingénieur
	Mohamed Belhafiane	Médecin
	Mohamed Morsli	Ingénieur
	Omar Laala	Conseiller technique
	Mahmoud Nasri	Architecte
	Nasr Eddine Metarref	Chef de section
	Ali Ayat	Ingénieur d'Etat
	Aïssa Younsi	Ingénieur d'Etat
		Ingénieur d'Etat
	Ahmed Djebbar	mgemeni a Etat

			<del> </del>
LA TOTAL TOTAL A AAA			<u> </u>
12 Dhair E.C. Hidist 1420'.'.'	ACKIDALAT OFFICIEL DE	TA DEDITE	INTE ATCEDIENNE Nº 11 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
2. Diou. Br. III a.ja. 2.20		LA REPUBL	QUE ALGERIENNE N° 11 11
8 mars 2000			

WILAYA	PRENOM ET NOM	GRADE OU FONCTION
– ILLIZI	Boualem Kheloui	Subdivisionnaire adjoint
113EXEST	Nourreddine Boutaghane	Ingénieur d'Etat
	Boussaad Abdelli	Ingénieur d'Etat
	Ahmed Benramdane	Administrateur communal
	Mohamed Lamine Moulay	Ingénieur d'Etat
	Saddek Douak	Technicien
	Mohamed Kadri	Administrateur communal
	Smail Benchebha	Ingénieur d'Etat
	Salah Alloui	Ingénieur d'Etat
	AbdelkaderHamadi	Attaché d'administration communa
	Ahmed Hamiti	Technicien supérieur
	Salem Ghadeier	Ingénieur d'Etat
	Salem Gnadeter	ingement d raat
– BORDJ BOU	Adelhouaheb Ben Khanouf	Ingénieur d'Etat
RERIDJ	Abdelhamid Dahel	Technicien supérieur
	Mohammed Fadel	Ingénieur d'Etat
	Miloud Kirouani	Administrateur communal
	Daoud Ben Hamadi	Ingénieur d'Etat
	Mohammed Bel Khiri	Administrateur communal
	Rabah Sofiane Sediki	Ingénieur d'application
	Saliha Ben Henaya	Ingénieur d'Etat
	Samir Bouchida	Ingénieur d'application
	Yessaad Cheliga	Technicien supérieur
	Kamel Ben Chikh	Inspecteur
	Younes Ben Merrah	Administrateur communal
- BOUMERDES	Hocine Belahmar	Chef de service
BoomBraze	Mourad Chikhi	Administrateur
	Djamel Saad Chaouche	Ingénieur d'Etat
	Rabah Mekiri	Technicien supérieur
	Omar Tamani	Architecte
	Saïd Allem	Ingénieur d'application
	Mohamed Djoumaa	Subdivisionnaire
	Ahmed Derai	Technicien
	WahibBouzegrane	Architecte
	Rabah Bouchanan	Ingénieur d'application
	Youcef Ouchikh	Ingénieur d'Etat
	Kamel Ben Tourkia	Technicien supérieur
EL TARE	Saleh Brinis	Avocat
– EL TARF		Ingénieur d'Etat
	Abdelkrim Douaouia	Assistant administratif
	Lamri Fzeri	Assistant administratif Avocat
	Ali Derbani	
	Zoubir Toumi	Administrateur retraité
	Ahmed Bellir	Analyste en économie
	Hamid Ghellati	Technicien supérieur
	Hamid Mansouri	Ingénieur d'Etat
	Laiche Tarfaya	Géographe
	Saïd Siab	Notaire
	Mohamed Boutemadja	Administrateur principal
	Nacer Sedraoui	Administrateur principal

GRADE OU FONCTION PRENOM ET NOM WILAYA 37 - TINDOUF Noureddine Samer Ingénieur d'Etat M'Hamed Moumen Inspecteur principal Ingénieur d'Etat Nour Eddine Ghalmi Ingénieur d'Etat Houcine Deremeche Administrateur Toufik Mohammedi Administrateur Mohamed Djellouli Ingénieur d'Etat Mohamed Moussaoudja Attaché communal Mamouni Yahiaoui Mahfoud Hamma Ingénieur en hydraulique Ingénieur d'Etat 38 - TISSEMSILT Omar Boutabal Mohamed Tebani Ingénieur d'Etat Ahmed Hamoum Technicien supérieur Technicien supérieur Boussem Louardi Technicien d'agriculture Azouaou Abdelmeziem Lakhdar Kerfah Ingénieur d'Etat Salem Ghoumari Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Mounir Boutoub Hamadi Ben Yallah Technicien supérieur Ingénieur d'application Larbi Bendjillali Chef de bureau Abdelkader Ben Kahla Touati Omar Mesebah Chef de bureau 39 - EL OUED Ahmed Ammar Ben Khalifa Architecte Messaoud Bediaf Architecte Architecte Bachir Medaoui Ahmed Mokhtar Hamrouni Architecte Sami Diedid Ingénieur d'Etat Youcef Chelbi Ingénieur d'Etat Maamar Teksebti Ingénieur d'Etat Abderrahmane Fezzai Subdivisionnaire Subdivisionnaire Messaoud Kehiha Aïssa Dahmri Administrateur communal Othmane Mosbahi Chef de bureau Djilani Djaber Inspecteur 40 - KHENCHELA Mahboubi Fendali Administrateur principal Assistant administratif principal Mohamed Aïssaoui Abdesslam Moumeni Architecte Khelifa Djemaa Inspecteur Bachir Guebli Ingénieur d'Etat **Ouenas Reghis** Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Lazhari Bouguerra Djamel Assoul Technicien supérieur Ingénieur agronome Miloud Hamzaoui Mohamed Salah Mebarki Assistant administratif principal Brahim Aïb Inspecteur Technicien Abderrahmane Bouzidi

WILAYA	PRENOM ET NOM	GRADE OU FONCTION
– SOUK AHRAS	Larbi Gasti	Chef de service
	Abdelhamid Mehani	Chef de service
	Farid Aïssat	Subdivisionnaire
	Ali Yahia	Subdivisionnaire
	Ouanassi Elaifa	Secrétaire général de commune
	Azzeddine Kouhil	Subdivisionnaire
	Djamel Laibi	Subdivisionnaire
	Messaoud Meslem	Subdivisionnaire
	Mohamed Remmas	Subdivisionnaire
	Mourad Kadi	Subdivisionnaire
	Kheireddine Mesmi	Secrétaire général de daïra
	Boubaker Daouad	Secrétaire général de commune
CIDA 7. A	Abdellah Bouam	Technicien
ΓΙΡΑΖΑ	Djalloul Tifoura	Technicien
	1 *	Technicien
	Ali Merzoug	Ingénieur
	Djalloul Ammari Abdelkader Houari	Ingénieur
		Ingénieur
	M'Hamed Amrouche Ben Ameur Bouaichi	Technicien
MILA	Djamel Ben Makhlouf	Ingénieur d'Etat
	Abdelkrim Dib	Architecte
	Abdelali Bounehal	Architecte
	Amor Bouhami	Ingénieur d'Etat
	Nacer Djamaa	Ingénieur d'Etat
	Abdelkrim Haloui	Ingénieur d'Etat
	Heène Boulakroune	Ingénieur d'Etat
	Ramdane Bouchair	Ingénieur d'Etat
	Hamid Zouari	Ingénieur d'Etat
	Abdelbaki Haiour	Inspecteur principal
	Rabah Khalouche	Inspecteur principal
	Nouredine Bouguetoucha	Inspecteur principal
AIN DEFLA	Ah	Ingénieur d'Etet
	Ahmed Keraben	Ingénieur d'Etat
¥.	Fathi Oufar	Ingénieur d'Etat
•	Farid Yakoub	Ingénieur d'application
	Mohamed Chibout	Technicien supérieur
	Ridha Bomedienne	Administrateur
	Larbi Barbara	Ingénieur d'Etat
	Mohamed Saidani	Technicien supérieur
	Slimane El Majdoub	Assistant administratif
	Mohamed Abdouni	Ingénieur en hydraulique
	Mohamed Aouar	Ingénieur d'Etat
	Sadek Farouzi	Technicien supérieur
	Djillali Zerrouki	Ingénieur

WILAYA	PRENOM ET NOM	GRADE OU FONCTION
15 – NAAMA	Mohamed Bamoussa	Ingénieur d'application
	Mohamed Bouguerne	Ingénieur d'application
	Mohamed Zaoui	Ingénieur d'Etat
	Slimane Aggoune	Subdivisionnaire
	Mohamed Lanteri	Inspecteur principal
	Tayeb Laidaoui	Inspecteur principal
	Mohamed Malki	Inspecteur principal
	Boudjamaa Gharib	Ingénieur d'Etat
	Abd El Hadi Ismaïl	Ingénieur d'Etat
46 – AIN TEMOUCHENT	Ahmed Bakhti	Ingénieur d'application
TO - AIN LEWICUCHENT	Ahmed Bakhti Belkacem Bouarfa	Ingénieur d'Etat
	Belkacem Bouarta Ahmed Delbaze	Ingénieur d'Etat
	Ahmed Delbaze  Lakhdar Belkadi	Ingénieur d'application
	Djamel Djiala	Ingénieur d'Etat
	Mohamed Moufok	Ingénieur d'application
	Mohamed Fouad Boukli Hassane	Architecte
	Abdelkader Riazi	Ingénieur d'application
	Hamid Zenasni	Inspecteur principal
	Mouhamed Memou	Inspecteur
	A A STANDARD OF THE STANDARD O	A
47 – GHARDAIA	Yahia Babker	Expert foncier
	Abdelhafid Zahouani	Membre de l'APC
	Mohamed Aïssa	Ingénieur
•	Brahim Ben Youcef	Architecte
	Ahmed Slimane Maïz Al Hadj	Ingénieur
	AbdelkaderLaroui	Technicien supérieur
	Mohamed Moulay Brahim	Ingénieur
	Mohamed Ben Aïssa Ben Aïssa	Ingénieur
	Ahmed Smaïl	Ingénieur d'Etat
	AbdelkaderMadjdoub	Ingénieur
	Moustapha Ouragh	Ingénieur
	Laïd Zahouani	Technicien supérieur
48 – RELIZANE	Bakir Abed Nasli	Subdivisionnaire adjoint
46 – KELIZANE	Bakır Abed Naslı Belmhel Belhamissi	Subdivisionnaire adjoint
	Belmhel Belhamissi Youcef Snouci	Subdivisionnaire adjoint Subdivisionnaire adjoint
	Y oucef Snouci Mohamed Larbi	Subdivisionnaire adjoint
		Technicien Technicien
	Djelloul Boukorbaa Khelifa Abbes	Subdivisionnaire adjoint
	Mohamed Harrizi	Technicien Technicien
	Mohamed Harrizi  Mohamed Nair	Subdivisionnaire adjoint
	i (vicinalisa) (vicinalisa)	o o o o a ratio i o i i i i i i i i i i i i i i i i
	El Hadj El-Koumiti Norreddine Bouali-Youcef	Inspecteur des domaines Directeur

#### MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur général des impôts.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances;

Vu le décret exécutif n° 99-301 du 21 Ramadhan 1420 correspondant au 29 décembre 1999 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature;

Vu le décret présidentiel du 18 Rabie Ethani 1418 correspondant au 21 août 1997 portant nomination de M. Abderrezak Naïli Douaouda, en qualité de directeur général des impôts;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Abderrezak Naïli Douaouda, directeur général des impôts, à l'effet de signer au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000.

Abdellatif BENACHENHOU.

Arrêté du 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur général du budget.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances :

Vu le décret exécutif n° 99-301 du 21 Ramadhan 1420 correspondant au 29 décembre 1999 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature;

Vu le décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination de M. Ahmed Sadoudi en qualité de directeur général du budget au ministère des finances;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M.Ahmed Sadoudi, directeur général du budget, à l'effet de signer au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000.

> Abdellatif BENACHENHOU. -<del>---</del>

Arrêté du 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur général de la comptabilité.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement :

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances;

Vu le décret exécutif n° 99-301 du 21 Ramadhan 1420 correspondant au 29 décembre 1999 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature;

Vu le décret exécutif du 13 Chaoual 1416 correspondant au 2 mars 1996 portant nomination de M. Abdelkrim Lekhal, en qualité de directeur général de la comptabilité au ministère des finances;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M.Abdelkrim Lekhal, directeur général de la comptabilité, à l'effet de signer au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et

Fait à Alger, le 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000.

Arrêté du 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur général des relations financières extérieures.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances :

Vu le décret exécutif n° 99-301 du 21 Ramadhan 1420 correspondant au 29 décembre 1999 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 25 Safar 1419 correspondant au 20 juin 1998 portant nomination de M. Omar Bougara, en qualité de directeur général des relations financières extérieures au ministère des finances;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Omar Bougara, directeur général des relations financières extérieures, à l'effet de signer au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000.

Abdellatif BENACHENHOU.

Arrêté du 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur général des études et prévisions.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 99-301 du 21 Ramadhan 1420 correspondant au 29 décembre 1999 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature;

Vu le décret exécutif du 13 Dhou El Kaada 1416 correspondant au 1er avril 1996 portant nomination de M. Hadji Baba Ami, en qualité de directeur général des études et prévisions au ministère des finances;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Hadji Baba Ami, directeur général des études et prévisions, à l'effet de signer au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000.

Abdellatif BENACHENHOU.

Arrêté du 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur des ressources humaines.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances;

Vu le décret exécutif n° 99-301 du 21 Ramadhan 1420 correspondant au 29 décembre 1999 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 28 Dhou El Kaada 1419 correspondant au 16 mars 1999 portant nomination de M. Belkacem Mazari, en qualité de directeur des ressources humaines au ministère des finances;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Belkacem Mazari, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000.

8 mars 2000 ....

Arrêté du 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur de l'administration générale et des moyens à la direction générale du budget.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances;

Vu le décret exécutif n° 98-40 du 4 Chaoual 1418 correspondant au 1er février 1998 relatif au transfert des attributions, fonctions et de la gestion des structures, movens et personnels se rapportant à la gestion du budget d'équipement de l'Etat;

Vu le décret exécutif n° 99-301 du 21 Ramadhan 1420 correspondant au 29 décembre 1999 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 29 Journada El Oula 1418 correspondant au 1er octobre 1997 portant nomination de M. Merzouk Ferhaoui, en qualité de directeur de l'administration générale et des moyens aux services du délégué à la planification;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions. délégation est donnée à M. Merzouk Ferhaoui, directeur de l'administration générale et des moyens à la direction générale du budget, à l'effet de signer au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000.

> Abdellatif BENACHENHOU. ---<del>\*</del>----

Arrêté du 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens à l'inspection générale des finances.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances;

Vu le décret exécutif n° 99-301 du 21 Ramadhan 1420 correspondant au 29 décembre 1999 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature;

Vu le décret exécutif du 2 mai 1993 portant nomination de M. Madani Ould-Zmirli, en qualité de directeur de l'administration des moyens à l'inspection générale des finances, au ministère des finances;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Madani Ould-Zmirli, directeur de l'administration des moyens à l'inspection générale des finances, à l'effet de signer au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000.

> Abdellatif BENACHENHOU. -**★**----

Arrêté du 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens à la direction générale de la comptabilité.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement :

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances;

Vu le décret exécutif n° 99-301 du 21 Ramadhan 1420 correspondant au 29 décembre 1999 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature;

Vu le décret exécutif du 17 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 11 juillet 1998 portant nomination de M. Mohamed Gherbi, en qualité de directeur de l'administration des moyens à la direction générale de la comptabilité, au ministère des finances;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mohamed Gherbi, directeur de l'administration des moyens à la direction générale de la comptabilité, à l'effet de signer au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000.

Arrêté du 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens à la direction générale du domaine.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances;

Vu le décret exécutif n° 99-301 du 21 Ramadhan 1420 correspondant au 29 décembre 1999 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature;

Vu le décret exécutif du 4 Dhou El Hidja 1418 correspondant au 1er avril 1998 portant nomination de M. Ali Ghazli, en qualité de directeur de l'administration des moyens à la direction générale du domaine, au ministère des finances;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Ali Ghazli, directeur de l'administration des moyens à la direction générale du domaine, à l'effet de signer au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000.

----<del>\*</del>----

Abdellatif BENACHENHOU.

Arrêté du 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur des emprunts et des engagements de l'Etat.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances;

Vu le décret exécutif n° 99-301 du 21 Ramadhan 1420 correspondant au 29 décembre 1999 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature;

Vu le décret exécutif du 13 Chaoual 1416 correspondant au 2 mars 1996 portant nomination de M. Brahim Djamel Kassali, en qualité de directeur des emprunts et des engagements de l'Etat, au ministère des finances;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Brahim Djamel Kassali, directeur des emprunts et des engagements de l'Etat, à l'effet de signer au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000.

\_\_\_\_

Abdellatif BENACHENHOU.

Arrêté du 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000 portant délégation de signature au directeur du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances:

Vu le décret exécutif n° 99-301 du 21 Ramadhan 1420 correspondant au 29 décembre 1999 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 26 Safar 1418 correspondant au 1er juillet 1997 portant nomination de M. Tahar Boussouar, en qualité de directeur du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation;

#### Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M.Tahar Boussouar, directeur du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation, à l'effet de signer au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 13 février 2000.

### 8 mars 2000

#### MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

11 Dhou  $\mathbf{E}\mathbf{I}$ Kaada 1420 correspondant au 16 février 2000 relatif à l'octroi à l'office national de recherche géologique et minière (ORGM) d'une prorogation de l'autorisation de recherche de gisements de plomb, zinc, argent et cuivre aux lieux dits "Aït Allaoua, Ihaddaden, Boumraou, Aït Ayad, Bouznane, Aït Dali, Manzekouane et Amaden", dans la wilaya de Béjaïa.

Le ministre de l'énergie et des mines,

Vu la loi n° 84-06 du 7 janvier 1984, modifiée et complétée, relative aux activités minières;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale:

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement:

Vu le décret exécutif n° 92-31 du 20 janvier 1992 portant création de l'office national de recherche géologique et minière (ORGM);

Vu le décret exécutif n° 93-73 du 6 mars 1993 fixant la liste des substances minérales :

Vu le décret exécutif n° 93-191 du 4 août 1993 relatif aux activités de recherche et d'exploitation des substances minérales, notamment son article 19;

Vu le décret exécutif n° 96-214 du 28 Moharram 1417 correspondant au 15 juin 1996 fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines;

Vu l'arrêté du 4 août 1993 relatif aux modalités d'instruction des demandes d'autorisation de recherche et d'exploitation, de prorogation et de renonciation à ces autorisations;

Vu l'arrêté du 11 Journada El Oula 1414 correspondant au 27 octobre 1993 relatif à l'octroi à l'ORGM d'une prorogation de l'autorisation de recherche de gisements de plomb et de zinc sur le périmètre "Oued Amizour" (Béjaïa);

Vu l'arrêté du 2 Dhou El Kaada 1419 correspondant au 17 février 1999 fixant le canevas du cahier des charges relatif aux autorisations de recherche et d'exploitation des substances minérales;

Vu la demande de prorogation de l'autorisation formulée par l'ORGM en date du 29 octobre 1997;

#### Arrête:

Article 1er. — Il est accordé à l'office national de recherche géologique et minière (ORGM) une prorogation de l'autorisation de recherche de gisements de plomb, zinc, argent et cuivre aux lieux dits "Aït Allaoua, Ihaddaden, Boumraou, Aït Ayad, Bouznane, Aït Dali, Manzekouane et Amaden", d'une superficie de 395 Km², situés sur le territoire des communes de Amizour, Tala-Hamza, Boukhelifa et Oued Ghir, dans la wilaya de Béjaïa.

Art. 2. — Conformément à l'extrait de la carte à l'échelle 1/50.000 annexé à l'original du présent arrêté, le nouveau périmètre de recherche, objet de la présente prorogation de l'autorisation, est constitué par un polygône dont les sommets A, B, C, D et E sont représentés par les coordonnées géographiques suivantes dans le système de projection Lambert:

A	x: 700.500	C	x: 713.500
	y: 380.500	C	y: 372.500
В	x: 713.500	D	x : 697.500
D	y: 379.250	Ъ	y: 371.750

x: 697.500 E y: 378.500

Art. 3. — La prorogation d'autorisation de recherche est accordée à l'office national de recherche géologique et minière (ORGM) pour une durée de quatre (4) ans, à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Art. 4. — Conformément à l'article 43 du décret exécutif n° 93-191 du 4 août 1993 relatif aux activités de recherche et d'exploitation des substances minérales, le titulaire de la présente autorisation est tenu de respecter les dispositions contenues dans le cahier des charges.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 16 février 2000.

Chakib KHELIL.

Dhou Kaada Arrêté du 11 Εl 1420 correspondant au 16 février 2000 portant l'autorisation renouvellement de prospection société nationale à la SONATRACH sur le périmètre dénommé "Zeriba" (blocs 359a, 360a et 361a).

Le ministre de l'énergie et des mines,

Vu la loi n° 86-14 du 19 août 1986, modifiée et complétée, relative aux activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transport par canalisation des hydrocarbures;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale;

Vu le décret n° 87-157 du 21 juillet 1987 relatif à la classification des zones de recherche et d'exploitation des hydrocarbures;

Vu le décret n° 87-158 du 21 juillet 1987, modifié et complété, relatif aux modalités d'identification et de contrôle des sociétés étrangères candidates à l'association pour la prospection, la recherche et l'exploitation des hydrocarbures liquides;

Vu le décret n° 87-159 du 21 juillet 1987, modifié et complété, relatif à l'intervention des sociétés étrangères dans les activités de prospection, de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures liquides;

Vu le décret n° 88-34 du 16 février 1988, modifié et complété, relatif aux conditions d'octroi, de renonciation et de retrait des titres miniers pour la prospection, la recherche et l'exploitation des hydrocarbures;

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaada 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du Conseil national de l'énergie;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998 portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures "SONATRACH";

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 94-43 du 18 Chaâbane 1414 correspondant au 30 janvier 1994 fixant les règles de conservation des gisements d'hydrocarbures et de protection des aquifères associés;

Vu le décret exécutif n° 96-214 du 28 Moharram 1417 correspondant au 15 juin 1996 fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines;

Vu l'arrêté du 17 Chaoual 1418 correspondant au 14 février 1998 portant attribution d'une autorisation de prospection à la société nationale SONATRACH sur le périmètre dénommé "Zeriba" (blocs : 359a, 360a et 361a);

Vu la demande n° 09 du 4 janvier 2000 par laquelle la société nationale SONATRACH sollicite le renouvellement de l'autorisation de prospection sur le périmètre dénommé "Zeriba" (blocs : 359a, 360a et 361a);

Vu les rapports et avis des services compétents du ministère de l'énergie et des mines;

#### Arrête:

Article 1er. — Est renouvelée pour une période de deux (2) ans, à compter du 12 avril 2000, l'autorisation de prospection à la société nationale SONATRACH sur le périmètre dénommé "Zeriba" (blocs : 359a, 360a et 361a), d'une superficie de 21.760,2 Km², situé sur le territoire de la wilaya de Tamenghasset.

Art. 2. — Conformément aux plans annexés à l'original du présent arrêté, le périmètre de prospection est défini en joignant successivement les points dont les coordonnées géographiques sont:

SOMMETS	LONGITUDE EST	LATITUDE NORD
01 02 03 04 05 06 07	03° 00' 00" 04° 00' 00" 04° 00' 00" 03° 20' 00" 03° 20' 00" 03° 10' 00"	28° 30' 00" 28° 30' 00" 26° 00' 00" 26° 00' 00" 27° 05' 00" 27° 05' 00" 28° 00' 00"

Art. 3. — La société nationale SONATRACH est tenue de réaliser, pendant la durée de validité de l'autorisation de prospection, le programme minimum de travaux annexé à l'original du présent arrêté.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 16 février 2000.

Chakib KHELIL.